

**SERVICE EADN 'E-Learning' - Inscriptions 2025 - 2026**

Ce document est à joindre obligatoirement aux pièces demandées

Les pièces en gras sont bloquantes à défaut de production il ne sera pas procédé à l'inscription

NOM : Prénom :

FORMATION - (ex. GESTION L1 etc.) :

PIECES A FOURNIR POUR UN DOSSIER D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE MODALITE E-LEARNING - ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026		
UM 1^{ère} Inscription	Réinscription UM	<u>PIECES ADMINISTRATIVES</u>
●	●	Copie de votre carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité plus, si nécessaire, un titre de séjour / récépissé de demande (en cours de validité)
●	●	Attestation nominative CVEC (document avec un QR code)
●	●	Si vous êtes mineur(e) à la date d'inscription, le formulaire « autorisation d'inscription pour étudiant(e) mineur(e) »
●		Si vous êtes de nationalité française et né à partir de 1983, une copie du certificat individuel de participation à l'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou à la Journée Défense Citoyenneté (JDC) – Attention une attestation Service National Universel ne vaut pas « attestation JDC »
●		1 photo d'identité récente répondant aux critères de la République Française, avec nom et prénom au dos
●	●	Si vous étiez déjà inscrit(e) à l'UM ou dans un établissement français de l'enseignement supérieur, une copie de votre carte étudiant(e) ou scolo pass
●	●	Déclaration sur l'honneur remplie par vos soins valant justificatif de domicile (formulaire à télécharger)
●	●	Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité / attestation d'assurance scolaire/extra-scolaire pour l'année universitaire 2025-2026 mentionnant le nom de l'étudiant(e) (copie)
		<u>PIECES PEDAGOGIQUES</u>
●		Si vous êtes bachelier(e) de l'année, le relevé des notes du baccalauréat avec le n° INE (copie)
●		Si vous êtes déjà bachelier(e), le diplôme du baccalauréat (copie) et tout document portant le n° INE
●		Si vous êtes étudiant(e) international(e), le diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une traduction assermentée si le document n'est pas rédigé en français (copie)
●		Si vous avez déjà été inscrit(e) dans l'enseignement supérieur, les attestations de réussite et/ou diplômes obtenus depuis le baccalauréat (copie)
●	●	Si vous êtes admis(e) via Parcoursup ou MonMaster, la notification d'acceptation
●	●	Si vous êtes admis(e) via eCandidat, la décision d'admission
●	●	Si vous êtes étudiant(e) salarié(e), votre contrat de travail (copie) et attestation de l'employeur mentionnant votre appartenance actuelle à l'entreprise.
		<u>PAIEMENT/SITUATIONS D'EXONERATION DE PLEIN DROIT</u>
●	●	Titre de paiement : chèque en Euros à l'ordre de l'Agent comptable de l'UM
●	●	Si vous êtes pupille de la Nation, le jugement du TGI ou si vous êtes pupille de la République, la décision de L'ONAC
●	●	Si vous êtes boursier(e), l'attestation/notification de la bourse 2025-26 avec la bonne formation, le bon niveau (ex L1 etc.) et qu'E-Learning est mentionné (boursiers en E-Learning ne sont pas attribués les points de distance)
●	●	Si vous êtes apprenti(e), le contrat d'apprentissage (copie), et le certificat d'engagement (copie)
●	●	FACULTATIF : Dès que possible, fournir votre attestation d'inscription au CNED (l'envoi de cette attestation au service EADN Inscriptions E-Learning peut s'effectuer dans un deuxième temps)

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.

Article D.612-4 du Code de l'Éducation

Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.